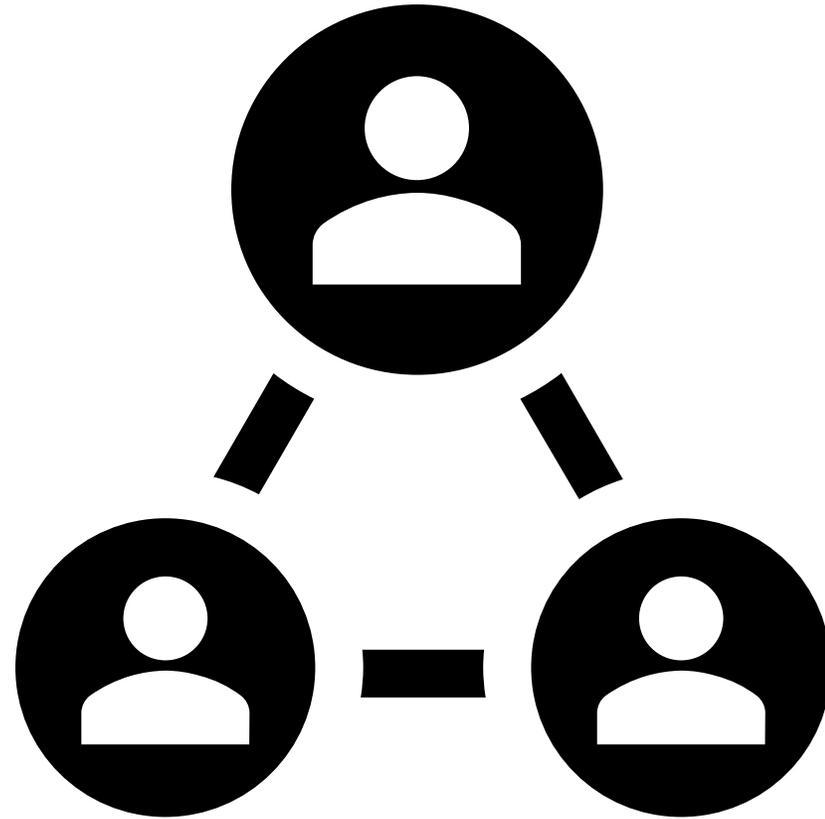




TGIRT Commune

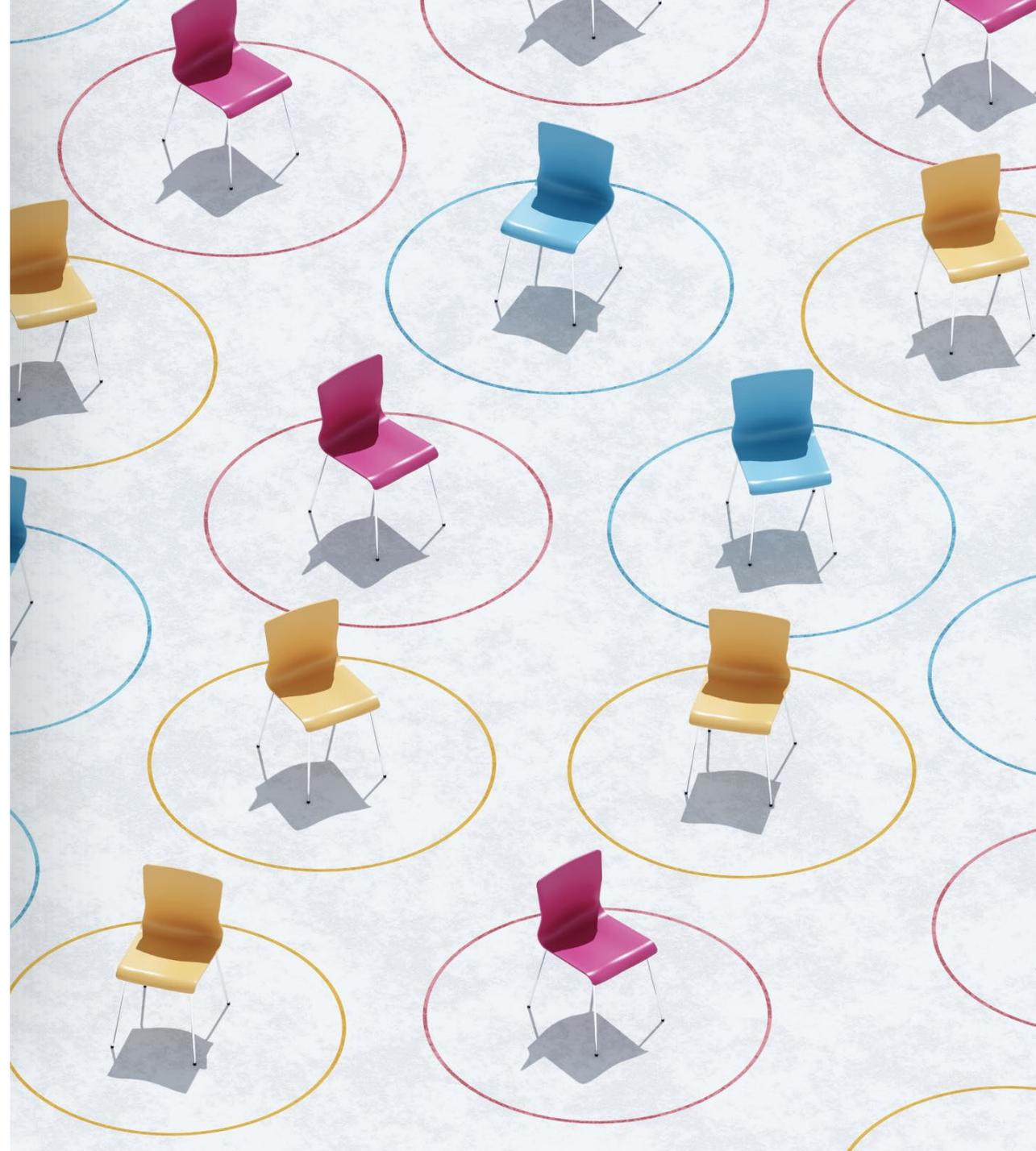
13 février 2024

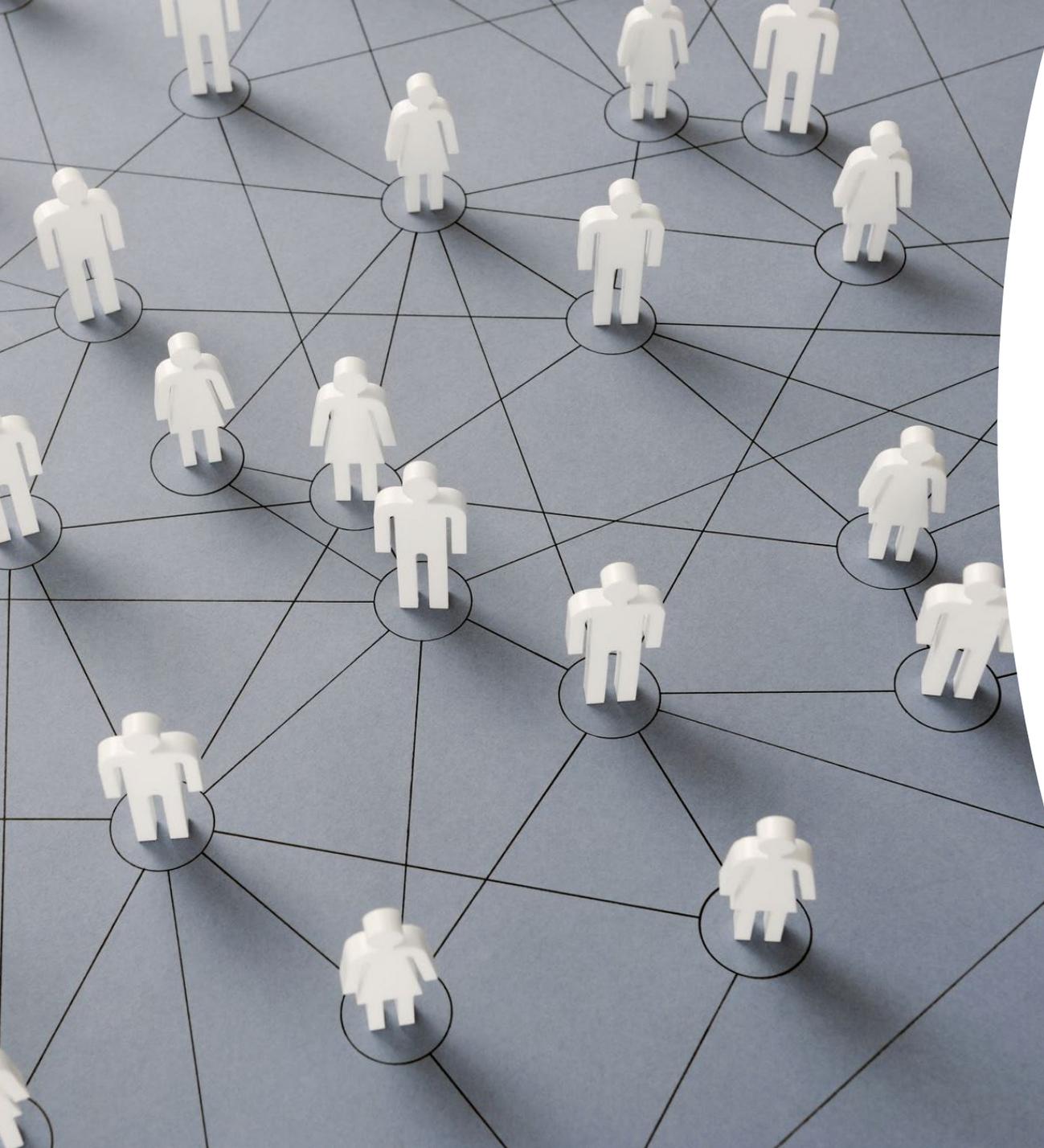
Tour de table



Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre et tour de table
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du dernier compte rendu
4. Points en suivis (Budget ; Comité ; procédure d'assemblée ; GGE et suivis TGIRT)
5. Refonte des VOIC 2028-2033
 1. Présentation Bois mort et vieille foret
 2. Suivis VOIC
6. TBE
7. Varia
8. Fermeture de la rencontre





Adoption des derniers comptes-rendus

[Compte rendu de la rencontre du 27 septembre 2023](#)

[Compte rendu de la rencontre du 14 novembre 2023](#)



Point en suivis

- Budget
- Comité voirie
- Comité MHH
- Procédure d'assemblée (fonctionnement)
- Projet pilote GGE

Bilan budget participatif depuis Mars

Budget participatif 2023-2024 cumulé

- 163 451,53\$

Dépenses

- Atelier cc : 7 724,66\$
- Appel de projet : 80 000\$ (CENG et CEGS)
- Connectivité : 14 173,32\$
- Structure interne : environ 11 000\$

Fonds disponible d'ici la fin mars 2024

- Environ 50 000\$



Comité Voirie (point d'information)

Voirie

- Projet pilote
- Dernière rencontre sur les projets des conseils de l'eau



Comité milieux humides et hydriques

- Rappel de la préoccupation du CENG et présentation du porte-parole du comité
- Le comité MHH vous présente les zones riveraines de lacs et d'étangs qu'ils ont ciblés. Ceux-ci veulent avoir vos avis sur les secteurs sélectionnés. Une fois les avis émis et pris en considération, ces secteurs seront soumis dans le cadre d'analyse des travaux du BFEC. Vous aurez du 19 février 2024 au 8 mars 2024 pour partager vos avis et commentaires afin de les prendre en considération dans les travaux du comité.
- Une carte interactive vous sera partagée afin de solliciter vos avis.

Méthodologie

-
- Trier la base de données basées sur les quotes fauniques du plus fort au moins fort et travailler la sélection à partir des quotes fauniques les plus fortes.
 - Surclasser ou déclasser à la carte les blocs avec un taux d'enclavement.
 - Déclasser les secteurs ayant un fort taux de récoltes. Les autres secteurs présentant des taux de récoltes sont sélectionnés à la carte, d'autres considérations pourraient être alors prises en compte pour justifier un déclassement.
 - Évaluer à partir des plus forts résultats de la cote faunique chacun des blocs afin de déterminer si la présence de routes ou de conditions particulières nécessitant une attention est présente et nécessiterait des traitements particuliers. Les considérations suivantes sont notées :
 - Lors de la présence d'un chemin, une zone tampon (de 25m ou selon la classe de chemin si c'est un chemin principal) permettant l'amélioration d'un chemin devra être retirée. Concernant les chemins d'accès à des baux de villégiatures, il n'y aura pas de buffer de 25m d'appliquer et l'amélioration des chemins d'accès aux baux ne sera pas permise.
 - Le redécoupage des bandes pourra être révisé afin de favoriser des blocs complets (élimination de bandes résiduelles et de microblocs résiduels).
 - Il est suggéré de maintenir les résidus à proximité de milieux humides.
 - Les lignes d'hydroquébec seront retirées.
 - Les zones des baux de villégiatures seront retirées.
 - Concernant les milieux humides des zones riveraines à protéger qui se trouve dans les buffers de bande riveraine
 - Exclure uniquement du calcul les milieux humides ouverts (c.-à-d. non boisés) tels que les marais, herbacées naturelles, prairies humides, dénudés humides, tourbières ouvertes (avec ou sans mare);
 - Maintenir dans la superficie considérée comme un milieu riverain lacustre les superficies de milieux humides boisées se trouvant dans le 200m (p.ex. tourbières boisées et marécages de tous types).

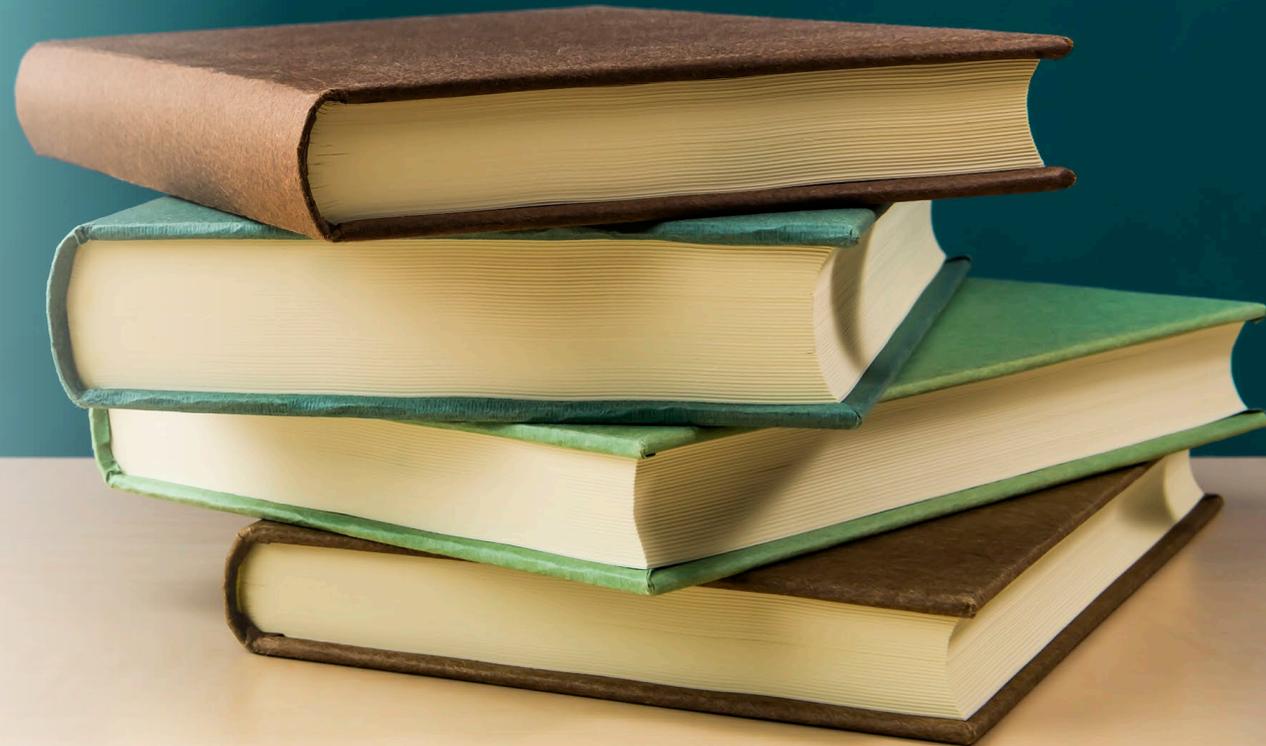
Autres comités

- Original (ambiance de chasse) – lancement à déterminer
- Paysage (Lancement ce printemps)
- Caribou - en attente de la Stratégie

Procédure d'assemblée

[Cliquer ici pour accéder au code de
procédure d'assemblée](#)

Application de façon intérimaire
pour une année



Projet pilote GGE

26 - Non-fermeture d'un chemin en « implantation-fermeture (IF) » ou en « fermeture définitive (FD)»

- « Il est convenu qu'un projet pilote d'une durée d'un an soit mis en place. Le projet pilote vient remplacer la consultation dirigée par l'émission d'un avis comprenant les explications exhaustives, complètes ou sérieuses pour lesquelles il y a une dérogation à la planification. Une présentation des avis sera faite à la fin du projet pilote. À la fin du projet pilote, et à des fins de clarifications, la TGIRT devra se positionner sur le projet pilote, soit par un renouvellement du projet pilote, un abandon de celui-ci (soit un retour des consultations TGIRT, MMS et Listuguj consultation office), l'intégration officielle du projet pilote dans la grille sous sa forme actuelle ou toutes modifications et autres propositions de la TGIRT. »

Projet pilote GGE - Cas 1

L'avis a été acheminé par courriel le 2023-10-31 par Steve Bujold.

Extrait : La demande de modification fait référence au point de [la grille de gestion des écarts](#) suivant : 26 - Non-fermeture d'un chemin en « implantation-fermeture (IF) » ou en « fermeture définitive (FD)». Comme ce point est en projet pilote, **ce n'est donc pas une consultation, mais un avis tel que spécifié dans la note 7 :**

Description de la modification

- *Dû à des contraintes de capacité du transport des bois, nous devons réaliser des chemins permanents aux lieux des chemins en fermeture prévue lors des consultations du PAFIO.*

Les shapefiles avaient été fournis

Projet pilote – Cas 2

[Cliquer ici pour accéder à la page web de l'avis](#)

« Dû à des contraintes de capacité du transport des bois, nous devons réaliser des chemins permanent aux lieux des chemins en fermeture prévue lors des consultations du PAFIO pour le début du chantier (581 m.) qui pourrait être transporté au printemps. (Correspondance GGE – 26, il s'agit d'un avis) Par contre, nous pouvons réaliser 2 chemins en implantation fermeture du fond du chantier qui seront transporté cet hiver (1113 m.). (Correspondance GGE – 29, en consultation) »



Projet pilote GGE

Refonte des VOIC 2028-2033

Présentation des VOIC

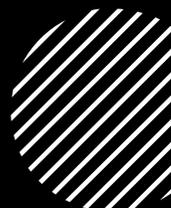
- Vieilles forêts
- Bois mort

Retour sur les VOIC déjà ouvert

- Composition végétale
- Structure interne
- Connectivité
- Approvisionnement en matière ligneuse
- Effort d'aménagement et protection de la biodiversité
- Accès à des bois certifiés
- Organisation spatiale des peuplements



Atelier VOIC



Quelle est l'importance de ce VOIC pour vos organisations?



Est-ce que vous voyez des angles morts à ce VOIC?



Est-ce que vous identifiez des améliorations potentielles à apporter au VOIC?

Calendrier de refonte et étape de refonte

[Disponible en ligne en cliquant ici](#)

VOIC – Composition végétale

Considérant que la fiche VOIC doit :

- - Inclure la préoccupation des changements climatiques et plus largement les changements globaux.
- - S'inscrire dans le contexte de l'aménagement durable des forêts
- - Utiliser les dernières informations dendrométriques du 5e inventaire décennal

Il est proposé que la TGIRT de la Gaspésie accepte :

- - Les nouvelles cibles de l'indicateur 1 – Pourcentage des types de couverts (résineux, mélangé, feuillu).
- - Les nouvelles cibles de l'indicateur 2 – Fréquence des espèces dans l'appellation cartographique de composition.
- - Les éléments de stratégie d'aménagement associés à l'indicateur 1.
- - Les éléments de stratégie d'aménagement associés à l'indicateur 2.

VOIC Structure interne

Contrat donnée à Guy Lessard

Délégation Approvisionnement matière ligneuse

Rencontre de janvier 2024

- Nouvelle préoccupation : coût de l'harmonisation
 - Action: Réfléchir à comment intégrer cette préoccupation
- Indicateurs économiques: ces indicateurs sont toujours pertinents, les cibles pour certains de ces indicateurs vont avoir un impact sur le calcul de possibilité forestière
 - Action: Définir les cibles minimales et idéales pour les Vol/Tige et Vol/ha et simuler l'impact de ces valeurs sur la possibilité forestière
 - Action: Ajout d'un indicateur/cible sur la PRAN 300% équilibré
- Indicateur sur la répartition équitable des superficies BMMB/BGA: important de maintenir cet indicateur si c'est la seule balise
 - Action: Faire le portrait de ce que le BMMB présente en Table opérationnel pour justifier sa sélection et valider les balises qui encadre cette sélection
- Augmentation de la qualité des tiges de feuillus durs (proposition de Guy Lessard): intérêt d'avoir un indicateur/cible si cela n'a pas d'impact sur la stratégie de production SEPM
 - Action: définir un indicateur et simuler son application dans le calcul de possibilité forestière

Prochaine rencontre: Février 2024

Délégation Effort d'aménagement et Protection de la biodiversité dans les AIPL

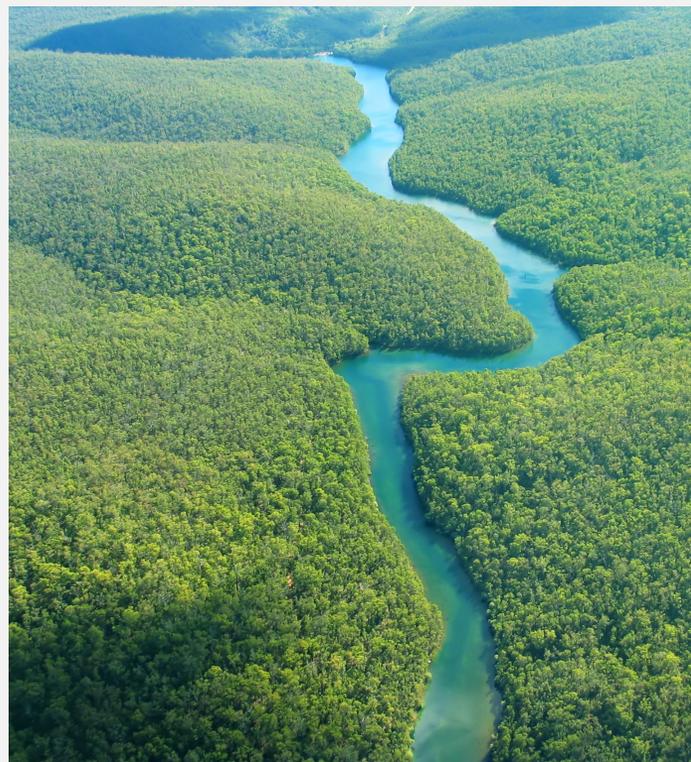
Rencontre de janvier 2024

- La portée du VOIC est à définir, doit-il s'appliquer uniquement aux AIPL ou à l'ensemble du territoire avec des cibles selon le zonage (intensif, base, extensif)
- L'impact du nettoyage et du dépressage n'est pas suffisamment documenté
 - Action : Le MRNF va s'occuper de faire la mise à jour des connaissances actuelles
- Raréfactions du bois morts dans les AIPL
 - Action : Documenter si la directive de maintenir 1m²/ha d'arbres fauniques est suffisante, à traiter dans VOIC bois morts
- Il n'y a aucun indicateur qui mesure directement le maintien de la biodiversité
 - Action : Dresser la liste des indicateurs existant dans les autres VOIC et permettant de « mesurer » la biodiversité
 - Action : Documenter s'il existe d'autres indicateurs permettant de mesurer directement la biodiversité (avec l'information disponible par le MRNF).
- Cible AIPL: La décision de modifier la cible d'AIPL en Gaspésie devrait passer par un comité de travail indépendant de la délégation
 - Action : Création d'un comité de travail à la prochaine TGIRT

Prochaine rencontre : février 2024

Définir le mandat de documentation pour l'indicateur de biodiversité

VOIC Connectivité



État d'avancement

Accès à des bois certifiés

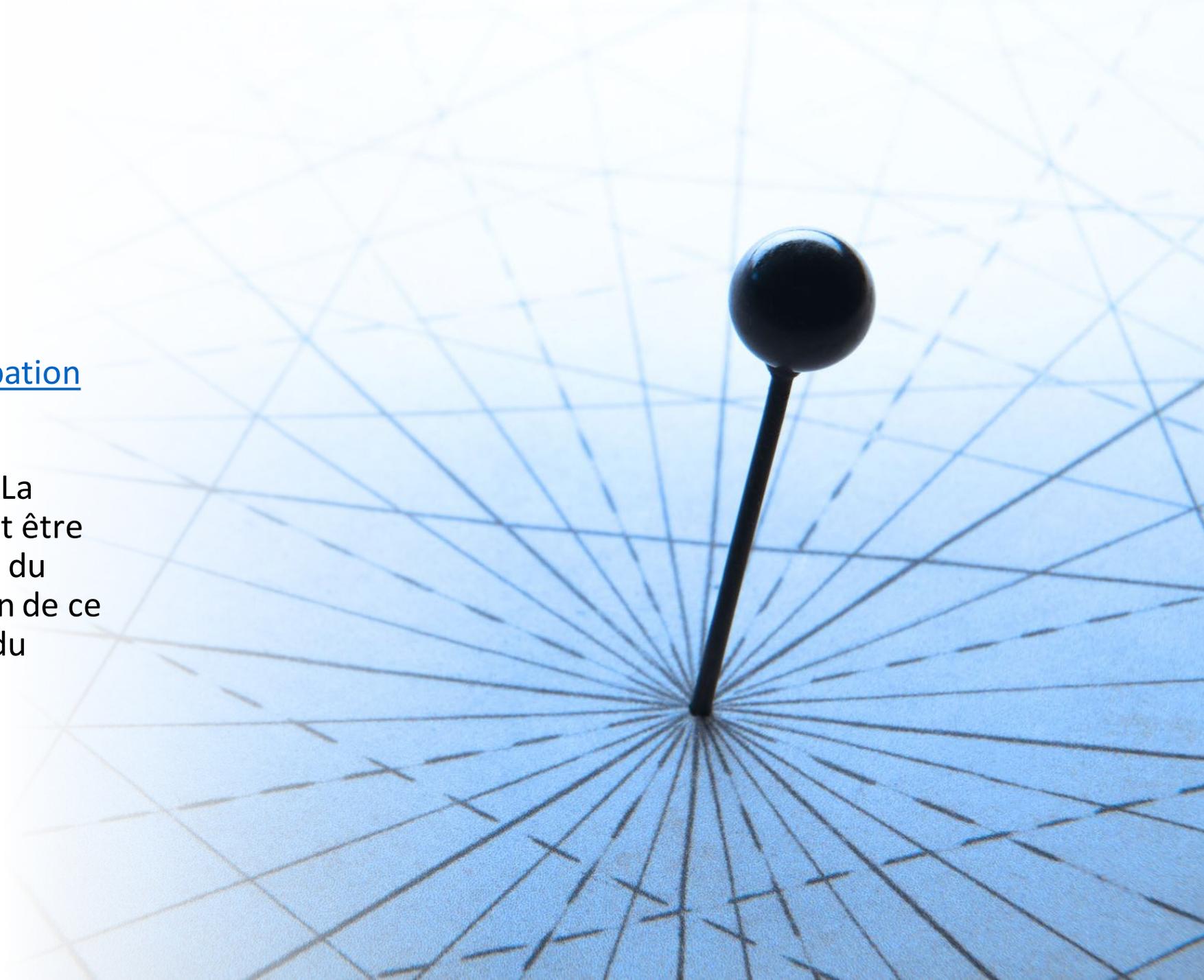
[Présentation de la préoccupation](#)

Accès à des bois certifiés : Lors de la TGIRT de septembre 2023, il avait été demandé de ne plus faire allusion à la norme FSC dans les VOIC mais plutôt à « la certification en vigueur ». Dans ce sens, les allusions à la norme FSC seront retiré du VOIC.

Organisation spatiale des peuplements

[Présentation de la préoccupation](#)

Suggestion de proposition : La préoccupation émise devrait être traitée dans le VOIC Qualité du milieu aquatique. La révision de ce VOIC sera à l'ordre du jour du prochain comité MHH.



TBE – Aviez-vous d'autres préoccupations?

L'ajout du libellé suivant au VOIC Structure d'âge : « Dans les UTA où la marge de manœuvre pour permettre l'atteinte des cibles de structure d'âge selon les délais visés est faible (superficie moindre) ou nulle (UTA gelée à la récolte), il a été présenté et convenu à la TGIRT en 2023 de permettre la récolte de peuplements dont une proportion importante est à risque de mortalité imminente. Dans ces UTA, la mortalité imminente d'une proportion importante d'un peuplement est déterminée par l'attribution d'une cote de défoliation cumulative de 15 et plus (cote à partir de laquelle la mortalité commence à survenir) confirmée par une analyse d'imagerie satellitaire et par une validation terrain. La récolte d'un peuplement ayant une cote de défoliation cumulative inférieure à 15 pourrait être autorisée si une analyse d'imagerie satellitaire et une validation terrain confirment la mortalité imminente d'une majorité du peuplement. » est adopté.

